



# NOTE de plaidoyer

**ALLONGER LA DURÉE DE VIE  
DE NOS BIENS : LA GARANTIE  
A 10 ANS MAINTENANT !**

SEPTEMBRE 2016



Chaque année, en France, au minimum **40 millions de biens tombent en panne et ne sont pas réparés**. Les raisons sont multiples : appareils non réparables, absence de motivation du consommateur à faire réparer, coût de la réparation élevé.

Les conséquences le sont aussi : **un volume croissant de déchets électriques et électroniques à gérer, des emplois de réparateurs qui disparaissent et des consommateurs qui s'orientent de plus en plus vers le renouvellement de leurs biens que leur réparation.**

**POUR SORTIR DE CETTE LOGIQUE, NOS ORGANISATIONS  
RECOMMANDENT D'ÉTENDRE LA DURÉE DE GARANTIE LÉGALE  
DE CONFORMITÉ DE 2 À 10 ANS !**

Cette note fait le point sur les impacts possibles de cette mesure et les mesures complémentaires indispensables pour que l'extension de la durée de garantie légale soit un réel succès pour l'environnement et l'emploi local.

# SOMMAIRE



Note de Plaidoyer

## **Allonger la durée de vie de nos biens : la Garantie à 10 ans maintenant !**

Septembre 2016

### **Rédacteurs**

Camille Lecomte, chargée de campagne modes de production et de consommation responsables avec la relecture d'Annelaure Wittmann, référente de la campagne pour les Amis de la Terre France.

### **Partenaires**

Alternatiba, CommentReparer.com, Conso Globe, France Nature Environnement, Green IT, Halte à l'Obsolescence programmée, Les Amis de la Terre France, L'Observatoire de la consommation responsable Mescoursespourlaplanete.com, Mutum, Repair Café, Réseau Action Climat, ShareVoisins, Zéro Waste France.

### **Relations presse pour cette campagne :**

Camille Lecomte, chargée de campagne modes de production et de consommation responsables  
camille.lecomte@amisdelaterre.org  
09 72 43 92 57

### **Communication, graphisme et maquette :**

Pierre Sagot, chargé de communication aux Amis de la Terre  
communication@amisdelaterre.org  
09 72 43 92 65  
avec le concours d'Aurélien Dovillez, graphiste en charge des nombreuses infographies du rapport.

### **Crédits photos et infographies :**

Page 2 : logo garantie 10 ans Aurélien Dovillez.  
Page 5 : Infographie « LA PANNE » Aurélien Dovillez.  
Pages 6 - 7 : Exploitation minière d'étain à Bangka, Indonésie © Ulet Ifansasti-FOEE  
Pages 8 - 9 : Infographies Aurélien Dovillez.  
Page 13 : Infographie Aurélien Dovillez.  
Page 14 : Infographie Aurélien Dovillez.  
Page 15 : Infographie « LA PANNE » Pierre Sagot.  
Page 19 : Infographie « What Else » Aurélien Dovillez.  
Page 22 : Infographie « Carte d'Europe » Aurélien Dovillez.  
Page 24 : Infographie « 10 arguments » Aurélien Dovillez.  
Page 28 : Repair Cafés.

Créée en 1970, l'association Les Amis de la Terre figure parmi les précurseurs de l'écologie en France. Répondant aux grandes problématiques environnementales et sociales, notre objectif de promouvoir une société écologiquement viable et socialement équitable reste plus que jamais d'actualité.

Les Amis de la Terre France  
Mundo-M, 47 avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
france@amisdelaterre.org  
01 48 51 32 22  
www.amisdelaterre.org



**6** ALLONGER LA DURÉE DE VIE DE NOS BIENS : UNE NÉCESSITÉ QUI FAIT DÉSORMAIS CONSENSUS.

**10** LA GARANTIE À 10 ANS : LA GARANTIE DE CONSOMMER DURABLE ET RÉPARABLE.

**16** LA GARANTIE À 10 ANS : LA GARANTIE DE PRODUIRE ROBUSTE, RÉPARABLE ET ÉVOLUTIF.

**20** UNE MESURE NATIONALE À PRENDRE D'URGENCE ET À PORTER AU NIVEAU EUROPÉEN

**23** NOTRE DEMANDE : ALLONGER LA DURÉE DE GARANTIE LÉGALE !

---



---

## Introduction

**Dans un monde aux ressources limitées, où les prix des ressources ont augmenté de 150 % pendant la dernière décennie<sup>1</sup>, et avec des taux de recyclage qui ne dépassent pas les 40 % en Europe<sup>2</sup>, l'Union européenne et la France cherchent des solutions pour réorienter le marché européen vers une consommation plus durable.**

La consommation des ménages en biens durables augmente régulièrement<sup>3</sup> ainsi que la consommation d'équipements électriques et électroniques : **614 millions d'équipements électriques et électroniques ménagers ont été mis sur le marché français en 2015, soit plus de 9 appareils par habitant.**

Ainsi, alors que les ressources naturelles s'épuisent, l'extraction et la consommation de ressources naturelles n'ont jamais été aussi importantes, **elles ont augmenté de 50 % en 30 ans.**

Dans le même temps, chaque habitant **produit 590 kg de déchets par an, dont 17 à 23 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des déchets que nous savons mal collecter, traiter et recycler<sup>4</sup>.**

Après plusieurs vagues médiatisées de délocalisation d'usines de fabrication de biens d'électroménager, avec leurs cortèges de licenciements<sup>5</sup>, c'est désormais dans le plus grand silence que le nombre d'emplois de réparateurs décroît. **Ainsi, entre 2010 et 2012, 3 000 emplois de réparateurs ont disparu<sup>6</sup>.**

Pour limiter les impacts environnementaux et sociaux de nos consommations, il convient d'allonger la durée d'utilisation de nos biens et de recycler les déchets inévitables.

**La révélation de cas d'obsolescence programmée a permis une prise de conscience et l'adoption de premières mesures législatives pour lutter contre la courte durée de vie de nos biens.**

La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation a créé l'obligation d'informer le consommateur sur la durée de disponibilité des pièces détachées.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a instauré le délit d'obsolescence programmée, un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende minimum.

La croissance des ventes d'équipements électriques et électroniques en 2015 de 8,8 % par rapport à l'année précédente met toutefois en doute l'efficacité de ces mesures qui manquaient d'ambition.

**L'extension de la durée de la garantie légale de conformité a été identifiée comme une mesure pour allonger la durée de vie des biens, en réorientant le modèle de consommation en direction de la qualité<sup>7</sup>. Le candidat Hollande avait promis d'étendre progressivement la durée de garantie<sup>8</sup>. Un rapport du Gouvernement au Parlement est attendu en 2017 sur ce sujet (article 70 de la loi Transition énergétique pour la croissance verte).**

1 McKinsey (2011) <http://www.mckinsey.com/business-functions/sustainability-and-resource-productivity/our-insights/resource-revolution>

2 Eurostat (2013) [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/8-04032013-BP/EN/8-04032013-BP-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/8-04032013-BP/EN/8-04032013-BP-EN.PDF)

3 INSEE, Évolution de la consommation de biens durables depuis 2006. [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTEF05162](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF05162)

4 Voir : Les Amis de la Terre, 10 ans de collecte des DEEE : bilan et recommandations, septembre 2016.

5 Fermeture de trois usines SEB en 2006 : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2006/01/25/seb-se-restructure-pour-faire-face-a-la-deferlante-chinoise\\_734292\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2006/01/25/seb-se-restructure-pour-faire-face-a-la-deferlante-chinoise_734292_3234.html) et Fermeture en 2012 de l'usine Electrolux des Ardennes : [http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Electrolux-annonce-la-fermeture-de-son-usine-de-Revin-NG\\_-2012-10-23-867647](http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Electrolux-annonce-la-fermeture-de-son-usine-de-Revin-NG_-2012-10-23-867647)

6 ADEME, Panorama de l'offre de réparation en France, Actualisation 2014, Rapport, Octobre 2014, p. 33 : <http://www.ademe.fr/panorama-offre-reparation-france-actualisation-2014>

7 Étendre la garantie sur les biens de consommation à 10 ans, par Philippe Moati

En savoir plus sur [http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/05/03/etendre-la-garantie-sur-les-biens-de-consommation-a-10-ans-par-philippe-moati\\_1346065\\_3232.html#bmhcE2RK3YZPrEo799](http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/05/03/etendre-la-garantie-sur-les-biens-de-consommation-a-10-ans-par-philippe-moati_1346065_3232.html#bmhcE2RK3YZPrEo799)

8 Réponse du candidat François Hollande à la sollicitation de Zéro Waste France, Réseau Action Climat et des Amis de la Terre : (page 7) [http://www.cniid.org/IMG/pdf/20120418\\_Reponses\\_Candidats-2.pdf](http://www.cniid.org/IMG/pdf/20120418_Reponses_Candidats-2.pdf)

# LA PANNE

DÉSOLÉS D'ÊTRE 40 MILLIONS  
À VOUS FAIRE LE COUP  
CHAQUE ANNÉE



# ALLONGER LA DURÉE DE VIE DE NOS BIENS

## UNE NÉCESSITE QUI FAIT DÉSORMAIS CONSENSUS



Depuis les premiers débats autour de la durée de vie des produits, l'ensemble des parties prenantes tend aujourd'hui à s'accorder sur la nécessité d'allonger la durée de vie de nos biens pour réduire leur impact environnemental et social. L'ADEME déclare dans un Avis publié en mars 2016 qu'elle est « en faveur d'un allongement de la durée de vie des produits notamment pour des raisons d'économie de ressources, de prévention des déchets, de développement d'emplois locaux (réemploi, réparation...) ». De même, le Commissariat général au développement durable (CGDD) dans une note publiée en mai 2016, explique qu'un « taux de renouvellement élevé implique une intense activité de production et de prélèvement de ressources, renouvelables (comme le bois) ou non (comme le pétrole ou les métaux), mais aussi de traitement des déchets issus des produits en fin de vie. Ces étapes en amont et en aval de l'utilisation du produit ont de fortes conséquences sur les pressions environnementales : sur la qualité de l'eau, de l'air, l'utilisation des sols et sous-sols, le climat, la biodiversité... ainsi que sur le stock de ressources disponible pour l'avenir ». Il n'est donc plus l'heure de justifier l'intérêt ou non d'allonger la durée de vie des biens mais bien de trouver quelle est la mesure la plus adaptée pour y parvenir.



# UNE MESURE POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

**Dans le cadre des lois Consommation et Transition énergétique pour la croissance verte, des mesures ont été prises pour améliorer l'information du consommateur :** expérimentation sur l'affichage du prix de vente et du prix d'usage ou encore de la durée de vie, affichage de la durée de disponibilité des pièces détachées.

**Cependant, ces mesures portent uniquement sur l'information du consommateur, ce qui peut laisser supposer que lui seul porte la responsabilité d'orienter les modes de production vers des biens plus durables.**

Or, les metteurs sur le marché sont loin de jouer le jeu d'une meilleure information. **Peu de fabricants sont volontaires**

**pour travailler sur l'affichage de la durée de vie des biens<sup>9</sup> et un an après l'entrée en vigueur de l'affichage de la durée de disponibilité des pièces détachées, cette information est indisponible dans 60 % des cas<sup>12</sup>.**

L'extension de la garantie légale à 10 ans est la mesure qui permettra de réorienter nos modes de production et de consommation vers des biens durables, au sens de robuste, réparable, évolutif et compatible, en incitant les fabricants à concevoir des biens durables et réparables, et les consommateurs à faire réparer.

Lors de la conférence environnementale de 2013, puis dans le cadre de la loi Transition énergétique pour la croissance verte, la France a fait le choix d'étudier l'extension de la durée de garantie comme levier de l'allongement de la durée de vie des produits. Cette mesure présente un intérêt fort pour l'environnement (moins de déchets générés et moins de ressources prélevées), pour l'emploi (des emplois de réparateurs préservés et de nouveaux emplois dans l'éco-conception ou la logistique) et pour le pouvoir d'achat des ménages (dont l'achat ne nécessite pas d'être renouvelé et les réparations couvertes par la garantie).

9 Les Avis de l'ADEME, L'allongement de la durée de vie des produits, mars 2016.

10 CGDD, 2016, Allonger la durée de vie des produits: analyse théorique des enjeux économiques et environnementaux, Le Point Sur n°230, 4 pages.

11 Une seule entreprise en juillet 2016 était volontaire pour expérimenter l'affichage de la durée de vie dans le cadre des travaux lancés par la Direction générale de Prévention des risques du Ministère de l'environnement, le Commissariat général au Développement durable et le Laboratoire de Métrologie et d'essais (LNE) malgré le lancement d'un groupe de travail et des financements dédiés.

12 Enquête 60 millions de consommateurs, en partenariat avec les Amis de la Terre, Affichage de la disponibilité des pièces détachées : une mesure inefficace contre l'obsolescence programmée, mars 2016 : <http://www.amisdelaterre.org/Affichage-de-la-disponibilite-des-pieces-detachees-une-mesure-inefficace-contre.html>



En 10 ans en France,  
nous avons produit  
**UN MILLION  
DE TONNES**  
de déchets pour rien...



En 10 ans en France,  
**50% DE NOS  
RÉPARATEURS**  
ont mis la clé sous la porte.

# LA GARANTIE A 10 ANS

## LA GARANTIE DE CONSOMMER DURABLE ET RÉPARABLE

”

Les récents débats autour de l'obsolescence programmée ont permis de mieux connaître les attentes des consommateurs en matière de durée de vie des produits. Ils nous éclairent aussi sur l'offre de fabricants positionnés historiquement sur ce segment de marché du durable<sup>13</sup> ou ayant récemment fait évoluer leur modèle économique vers la réparabilité<sup>14</sup>.

D'après une étude TNS Sofres pour le GIFAM<sup>15</sup>, la durée d'utilisation attendue par les consommateurs pour leurs appareils électroménagers est de 10 ans minimum, et un quart des consommateurs souhaiteraient que ces appareils durent toute la vie<sup>16</sup>.



# CONSOMMER DURABLE, UNE ATTENTE DES CONSOMMATEURS

L'étude commanditée par le Comité économique et social européen et publiée en mars 2016 a mis en évidence que les consommateurs dans la majorité des cas souhaitent des appareils qui durent<sup>17</sup>.

Si les ventes de smartphones, tablettes ou consoles sont portées par l'attrait pour la nouveauté, ce n'est pas le cas pour tous les appareils : **rare sont les consommateurs qui se réjouissent de la panne de leur réfrigérateur ou de leur grille-pain. La recherche de produits qui vont durer est même forte, comme en attestent les nombreuses extensions de garanties achetées pour être « sûr » que le lave-linge pourra être utilisé 5 ans minimum.** Ces extensions de garantie ne sont cependant qu'une assurance visant à se prémunir contre le risque de devoir racheter un appareil et non la certitude d'acquérir un équipement conçu pour durer.

De récentes publications ont identifié que « *l'asymétrie d'information sur la durabilité des produits, entre le fabricant et le consommateur, finit par tirer la qualité vers le bas.* »<sup>18</sup> Concrètement, « *seuls les produits de faible durée de vie sont vendus, car face à un produit à prix élevé, le consommateur ne connaît pas sa durée de vie et préfère ne pas l'acheter par crainte de se retrouver avec un produit qu'il aurait payé cher mais qui serait de faible durée de vie* »<sup>19</sup>.

L'affichage de la durée de vie des produits est donc porté par plusieurs acteurs pour limiter cette asymétrie d'information et permettre aux consommateurs de faire le choix des biens les plus durables.

En l'absence d'autres informations quant à la durée de vie du produit, une garantie longue est pour le consommateur un moyen d'acheter durable. Cependant, les différents systèmes de garantie (garanties légales, garantie constructeur ou distributeur et extension de garantie) ne permettent pas

au consommateur d'opter pour les biens les plus durables : si une garantie constructeur longue est synonyme de biens conçus pour durer, ce n'est pas le cas des garanties distributeurs et des extensions de garantie. Les extensions de garantie, qui se rapprochent du système des assurances, ne constituent nullement la garantie d'acquérir un bien réellement plus durable.

## L'AFFICHAGE DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS, UNE SOLUTION ?

L'affichage de la durée de vie est une information sur la durée de vie estimée dans le cadre d'une norme. Pour aboutir à un affichage de la durée de vie normative, 3 ans de travaux sont nécessaires pour chaque catégorie d'appareils. Ces travaux ont donc un coût qui sera répercuté sur le prix des biens, sans que leur durée de vie soit pour autant allongée.

L'affichage de la durée de vie est une simple information qui, bien qu'elle puisse favoriser l'orientation des choix de consommation vers des produits plus fiables, ne constitue pas pour autant un outil garantissant la durabilité et la réparabilité de nos biens. En effet, l'organisme de normalisation évalue une durée de vie moyenne mais ne fait aucune recommandation en termes de réparabilité ou de démontabilité.

Il est aussi à noter que la durée de vie normative est une moyenne : « lorsque les caractéristiques de l'ampoule indiquent une durée de vie de 10 000 heures, cela signifie que sur un échantillon de lampes, au bout de 10 000 heures 50 % d'entre elles continuent de fonctionner »<sup>1</sup>. Autrement dit, 50 % des autres ont cessé de fonctionner entre la 1ère et la 9999<sup>e</sup> heure. Pour 50 % des consommateurs, l'affichage de la durée de vie n'aura donc pas correspondu à ce qui était affiché.

Il existe enfin un risque de confusion pour le consommateur entre l'information quant à la durée de vie et ses droits au remplacement ou à la réparation d'un appareil tombé en panne liés à la garantie.

13 MIELE, BAMIX

14 Groupe SEB

15 Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers

16 Etude TNS SOFRES : Durée de vie des appareils électroménagers (2010-2011).

17 Etude du CESE, Les effets de l'affichage de la durée d'utilisation des produits sur les consommateurs, rédigée par un consortium de recherche composé de l'agence Sircome (France), l'université de Bretagne-Sud (France) et l'université de Bohême du Sud (République tchèque)

18 ADEME, Allongement de la durée de vie des produits, février 2016, p. 21.

19 CGDD, 2016, Allonger la durée de vie des produits: analyse théorique des enjeux économiques et environnementaux, Le Point Sur n°230, 4 pages.

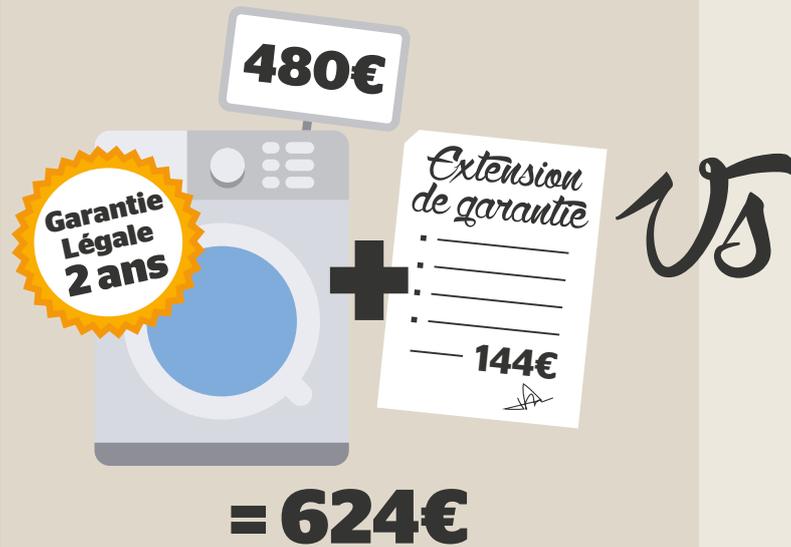
# LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE GARANTIE EN FRANCE !

Type de garantie	Les garanties légales (obligatoires)		Les garanties commerciales (facultatives)		
	Garantie légale de conformité	Garantie vices cachés	Garantie constructeur	Garantie distributeur	Extension de garantie
Définition	Bien non conforme au contrat (qualité, quantité, accessoires), rendant le bien impropre à l'usage attendu.	Défaut qui existait au moment de l'achat, rendant le bien impropre à l'usage attendu ou réduisant fortement l'usage	Définition contractuelle	Définition contractuelle	Définition contractuelle
Durée de la garantie	2 ans après l'achat	2 ans après la découverte du défaut (dans la limite de 5 ans après l'achat)	Dépend du contrat (2 ans à «à vie»)	Dépend du contrat	Dépend du contrat Intervient en relais de la garantie légale
Preuve du défaut	A la charge du vendeur	A la charge du consommateur	A la charge du constructeur	A la charge du vendeur	A la charge du vendeur
Coût à l'achat	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Payante
Mise en œuvre de la garantie	Au choix du consommateur : Option 1 : Remplacement du Bien Option 2 : Réparation	Au choix du consommateur : Option 1 : Restitution du bien et remboursement intégral Option 2 : Baisse de prix sans restitution du bien	Dépend du contrat: Option 1 : Remplacement du Bien Option 2 : Réparation	Dépend du contrat: Option 1 : Remplacement du Bien Option 2 : Réparation	Dépend du contrat: Option 1 : Remplacement du Bien Option 2 : Réparation

Source : Les Amis de la Terre France Étude juridique sur l'extension de la garantie à 10 ans, Septembre 2012.  
et UFC-Que Choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie ! Mai 2016.

**UNE GARANTIE ÉTENDUE SUR TOUS LES PRODUITS METTRA FIN À LA FOIS À L'ASYMÉTRIE D'INFORMATION ET À L'INJUSTICE PESANT SUR LE CONSOMMATEUR : TOUS LES BIENS QU'ILS SOIENT D'ENTRÉE OU HAUT DE GAMME AURONT LA MÊME DURÉE DE GARANTIE !**

## AUJOURD'HUI



## DEMAIN



**Étendre la garantie légale à 5 ans ne coûte pas plus cher !**

Source : UFC-Que Choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie ! Mai 2016.

## UNE HAUSSE DES PRIX CONTENUE

Le coût d'une extension de la durée de la garantie légale est l'argument principal des opposants à toute extension de la durée de garantie mais cet argumentaire n'est ni documenté, ni vérifié.

La loi relative à la consommation a étendu le délai de présomption de l'existence du défaut de 6 à 24 mois : cette mesure opère un renversement de la charge de la preuve et c'est désormais au professionnel de prouver pendant une durée de 2 ans que le défaut n'existait pas. D'après l'association UFC-Que Choisir, dans le cadre des discussions sur la loi Hamon, certains industriels ont fait valoir un surcoût qui serait répercuté sur les consommateurs. L'association a étudié l'évolution des prix de 3 248 références sur 3 types de produits : cette étude démontre que cette mesure n'a pas eu les effets inflationnistes annoncés par les professionnels lors des débats parlementaires<sup>20</sup>.

En amont des débats sur l'extension de la durée de la garantie légale, la fédération des professionnels de l'audiovisuel, le SIMAVELEC, avait évalué que pour les télévisions une extension de la durée de garantie légale à 5 ans entraînerait une hausse des prix de 8 à 10 % au moment de la mise sur le marché. Lors des débats, Benoît Hamon, alors Ministre de la Consommation, allait même jusqu'à annoncer une hausse de prix de 21 % en cas d'extension de la durée de garantie de 2 à 5 ans.

Or, dans son étude sur les garanties, l'association UFC-Que Choisir a

estimé l'augmentation des prix en contrepartie d'une garantie à 5 ans pour 3 biens (réfrigérateur, lave-vaisselle, four) en s'appuyant sur les prix de vente moyens et les coûts de réparation estimés par l'ADEME : **le coût de la garantie légale à 5 ans entraîne une augmentation entre 1% et 2,9% du prix du bien**<sup>21</sup>. Une augmentation bien moindre que celle annoncée par les professionnels et le Ministre. Egalement moindre que le surcoût **des extensions de durée de garantie proposées par les distributeurs qui peuvent atteindre 30 % du prix du bien**.

Enfin, le coût de la non qualité est rarement évalué en termes de gestion des déchets, d'impacts sur les emplois locaux et sur notre système de protection sociale<sup>22</sup>. Une étude allemande a toutefois montré qu'allonger la durée de vie des biens de consommation représenterait des économies pour les consommateurs allemands de 65 milliards à 137 milliards d'euros par an<sup>23</sup>.

L'extension de la durée de garantie a souvent été décrite comme une mesure défavorable aux ménages les plus modestes. Au contraire, avec une garantie étendue sur tous les produits, **le consommateur, même avec un pouvoir d'achat limité, pourra :**

- **acheter un bien neuf conçu pour durer (et donc, ne pas avoir besoin de renouveler son achat voire de se ré-endetter via le renouvellement des crédits à la consommation) ;**
- **avoir accès à des biens d'occasion en bon état (car ils auront été initialement conçus pour durer) ;**
- **les faire réparer facilement en cas de panne, sans passer un temps important à rechercher les adresses de structures qui réparent et à comparer les devis**<sup>24</sup>.

20 UFC-Que Choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie !, mai 2016, p. 2.

21 UFC-Que Choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie !, mai 2016, p. 17.

22 « Le consommateur qui n'a pas d'autre choix que de consommer low cost en raison de son faible revenu, arbitre contre son intérêt de salarié et de futur retraité. C'est là la cruelle ironie de cette prétendue démocratisation de l'accès aux biens et aux services. » Benoît Hamon, intervention du 25 juin à l'Assemblée nationale sur l'obsolescence programmée.

23 Geplante Obsoleszenz : <http://www.murks-nein-danke.de/blog/download/Studie-Obsoleszenzaktualisiert.pdf>

24 Les Amis de la Terre ont lancé en 2014 une opération foyers témoins « Consommer durable ». Les résultats ont montré qu'il n'était pas plus coûteux de faire réparer ou de privilégier les biens de seconde main mais que cela nécessitait du temps.

# AUJOURD'HUI



**100 000 tonnes de nos biens**  
tombés en panne et non réparés.

# DEMAIN



**une manne d'emplois**  
pour nos réparateurs !

**Quel avenir pour les 40 Millions d'appareils qui tombent en panne chaque année ?**

Source : Ufc-que choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie ! Mai 2016.

## FACILITER LE GESTE DE LA RÉPARATION

**Les consommateurs déclarent souhaiter des produits qui durent mais peu sont prêts à initier des démarches pour réparer un bien. L'extension de la durée de garantie légale est un moyen de lever les freins qui, aujourd'hui, font que racheter un bien neuf est plus facile : la recherche d'un réparateur et le coût de la réparation.**

L'ADEME note que parmi les habitudes observées en matière de réparation, le recours à un service après-vente figure parmi les plus courantes (pour plus de 6 Français sur 10 ces deux dernières années).<sup>25</sup> Ceci explique que la majorité des biens tombés en panne pendant la période de garantie sont réparés, alors qu'à l'inverse pour 60 % des biens tombés en panne en dehors de la période de garantie ne sont pas réparés.<sup>26</sup>

Les annuaires de la réparation développés par les collectivités ou les associations sont des outils pour faciliter la recherche de réparation, tout comme l'émergence des Repair cafés ou des sites d'autoréparation en ligne qui visent à réduire le coût de la réparation. Cependant, ces alternatives ne sont pas suffisantes et restent trop locales, alors que chaque habitant achète plus de 9 équipements électriques et électroniques par an.

La priorité est de trouver une mesure efficace pour que le consommateur qui est le premier maillon, soit incité à faire réparer ses biens. La garantie est une de ces mesures car pendant la garantie,

les démarches pour le consommateur sont facilitées : **le point de contact en cas de problème est le vendeur (le distributeur) et le coût des réparations n'est pas à sa charge.**

Selon l'ADEME, les « Français partagent un a priori positif sur le secteur de la réparation »<sup>27</sup> et d'après les constructeurs et les distributeurs, quand un bien sous garantie tombe en panne, les consommateurs demandent en priorité la réparation, et non le remplacement à neuf<sup>28</sup>. **Pour accroître le nombre de réparations, il faut donc faciliter le geste de réparation et l'extension de la durée de la garantie légale est l'outil qui semble le plus adapté.**

## UNE MAUVAISE UTILISATION PAR LE CONSOMMATEUR ?

La garantie ne couvre pas toute mauvaise utilisation du bien par le consommateur comme la casse ou l'oxydation. De plus, rien ne permet d'affirmer qu'avec une garantie longue, le consommateur entretiendra moins bien ses objets. Les professionnels doivent néanmoins davantage communiquer sur la façon d'entretenir et d'utiliser leurs produits en vue d'allonger leur durée de vie, notamment en cas de rupture technologique.

Une batterie qui se décharge trop vite est une des premières causes de renouvellement d'un bien, pourtant lors du passage des batteries du nickel au lithium, quasiment aucun professionnel n'a informé le consommateur qu'il ne fallait plus charger et décharger complètement sa batterie pour allonger sa durée de vie.

<sup>25</sup> ADEME, Perceptions et pratiques des Français en matière de réparation des produits - Edition 2014, p.3.

<sup>26</sup> ADEME, Allongement de la durée de vie des produits, février 2016, p. 23.

<sup>27</sup> ADEME, Perceptions et pratiques des Français en matière de réparation des produits - Edition 2014, p. 3.

<sup>28</sup> Les Amis de la Terre, Analyse des résultats d'enquête sur la mise en œuvre des garanties par les distributeurs et les constructeurs, septembre 2016.

# LA PANNE

FORCEMENT SI TU NE SUIS PAS  
LES CONSEILS D'UTILISATION  
QU'ON NE TE DONNE PAS...



# LA GARANTIE A 10 ANS

LA GARANTIE DE PRODUIRE ROBUSTE, RÉPARABLE ET ÉVOLUTIF

”

L'intérêt de l'extension de garantie est de jouer sur les différents piliers de la durée de vie des produits pour concevoir des biens plus durables c'est-à-dire robustes et réparables. Les fabricants devront en effet s'assurer de la fiabilité de leurs biens et aussi mieux prendre en compte le travail des réparateurs pour réduire le coût des éventuelles réparations (appareils faciles à démonter, pièces disponibles à un coût acceptable, standardisation des éléments clés et meilleure compatibilité entre les pièces). Les produits de mauvaise qualité ou conçus dans une logique d'obsolescence programmée seront éliminés du marché.



Le premier impact d'une extension de la durée de garantie serait **d'éliminer du marché les biens « jetables » qui ont un impact environnemental fort, en exigeant un niveau de durabilité minimum**. A ce sujet, l'ADEME rappelle que « l'obsolescence relevant de la qualité médiocre de certains produits serait plutôt consentie par le consommateur au moment de l'achat ». Les consommateurs n'attendent en effet rien en termes de durée de vie de biens achetés moins de 10 € en magasin : jouets pour enfant, grille-pain ou écouteurs, etc.

Les 2 ans de garantie actuels laissent la possibilité à certains industriels de mettre sur le marché produits avec une durée de vie limitée, c'est le cas de l'imprimante Epson qui cessait de fonctionner au bout de 18 000 copies, de l'iPod d'Apple dont la durée de vie était limitée à celle de sa batterie ou encore des entreprises qui empêchent la mise à jour des systèmes d'exploitation au bout de quelques années. **Les biens conçus dans une logique d'obsolescence programmée seraient eux aussi éliminés du marché.**

## CÔTÉ FABRICANTS : UNE INCITATION FORTE À CONCEVOIR DES BIENS DURABLES ET RÉPARABLES

L'ADEME, dans son étude sur l'Allongement de la durée de vie des produits de février 2016, rappelle que « les incitations à l'éco-conception émanant du marché ne sont pas suffisantes et les incitations réglementaires trop peu contraignantes pour faire évoluer les modèles économiques des entreprises »<sup>29</sup>.

Le jeu du marché incite actuellement les fabricants à renouveler très fréquemment leur gamme de produits. Cette course à l'innovation les pousse à travailler sur l'intégration de nouvelles options ou le développement de nouveaux designs qui tendent à limiter la fiabilité des biens (davantage d'électronique dans des biens auparavant mécaniques) ou à contraindre la réparation (pièces moulées, collées au détriment de l'utilisation de vis). **La conception de produits doit reposer sur la robustesse et la fiabilité.**

La directive européenne Eco-design qui définit les exigences en matière d'écoconception ne concerne aujourd'hui que les équipements électriques et électroniques, et est orientée principalement vers l'efficacité des ressources en phase d'utilisation. En France, les modulations des éco-contributions ne sont pas suffisamment incitatives pour avoir un impact sur la conception des produits. **L'extension de la durée de garantie légale est une mesure indispensable pour permettre de faire évoluer les pratiques de tous les fabricants vers la conception de biens durables et réparables. Cette mesure intègre de fait des mesures complémentaires que sont la mise à disposition des pièces détachées à un coût acceptable et la formation des réparateurs.**

## UNE OFFRE DISPONIBLE

L'objet des premières études sur la durée de vie des produits a été de comprendre s'il y avait des obstacles techniques à concevoir des produits durables et réparables<sup>30</sup>. La présence d'entreprises sur ce marché, et notamment du leader du petit électroménager<sup>31</sup>, montre que produire durable, réparable et évolutif, tout en ayant des modèles économiques pérennes, est possible.

**Proposer une durée de garantie constructeur (garantie facultative) est un moyen d'affirmer la fiabilité de ses biens.** Cependant, il est vrai que les produits électroménagers qui sont perçus comme les plus fiables sont ceux dits « Haut de gamme » dont les marques les plus connues sont Miele ou Dyson. Ces marques réputées pour leur fiabilité proposent aussi des prix bien supérieurs à la moyenne du marché. Une étude approfondie des biens proposés par ces marques montre que le positionnement « Haut de gamme » pousse ces marques à proposer de nombreuses options, parfois superflues. D'autres fabricants proposent des produits avec garanties constructeurs (garantie facultative) longues **tout en restant dans la même fourchette de prix que leurs concurrents** : la marque Babymoov propose ainsi des Babyphones « Garantie à vie », et le magasin Ikea des meubles et matelas avec une garantie 25 ans.

29 ADEME, Allongement de la durée de vie des produits, février 2016, p. 30.

30 Marie-France Corre, Allongement de la durée de vie des produits - Analyse de trois propositions des Amis de la Terre : Affichage de la durée de vie, extension de la durée de garantie à 10 ans et éco-conception, juillet 2012.

31 Groupe SEB.

**En parallèle, des fabricants s'engagent à produire des biens réparables :** le groupe Seb qui commercialise les marques Rowenta, Calor, Moulinex ou Krups a lancé l'année dernière le label « Réparable 10 ans ». Le groupe a ainsi augmenté le nombre de pièces détachées mises à disposition et baissé le prix de ces pièces de 30 % en moyenne. Résultat : les ventes de pièces détachées s'envolent, en particulier pour réparer les biens qui ne sont plus sous garantie. Une meilleure disponibilité des pièces détachées associée à une baisse des prix des pièces détachées est un premier pas vers une plus grande réparabilité de nos biens. Mais cette démarche doit être couplée à une extension de la durée de garantie car si les consommateurs font très majoritairement réparer leurs biens tombés en panne pendant la période de garantie, hors garantie, seul 37 % de l'électroménager a été réparé.

Dans le domaine de la téléphonie mobile, le Fairphone a été conçu pour être réparable et évolutif. Le logiciel utilisé peut être remplacé par un autre et / ou amélioré par les utilisateurs, et chaque pièce est remplaçable à un coût acceptable (20 € pour la batterie). Au-delà de sa conception, Fairphone cherche à rendre sa chaîne d'approvisionnement plus transparente.

## CÔTÉ DISTRIBUTEURS : UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE À RECHERCHER

Des distributeurs ont développé un modèle économique qui repose sur la vente des extensions de durée de garantie. Ce modèle qui joue sur la peur du consommateur que l'appareil tombe en panne est régulièrement dénoncé par les associations de consommateurs et les médias comme étant « un juteux business » pour les distributeurs mais « peu utile » pour le consommateur<sup>32</sup>.

Des distributeurs pour certains produits développent des extensions de garanties « remplacement à neuf ». Dans une planète aux ressources limitées, cette politique commerciale n'est pas tenable et doit être encadrée car elle habitue le consommateur à renouveler ses biens plus fréquemment que nécessaires et à privilégier les appareils neufs.

Les distributeurs sont pourtant des acteurs clés pour orienter les consommateurs vers une consommation plus durable et la réparation. Actuellement, les biens tombés en panne pendant la durée de garantie sont majoritairement centralisés par les distributeurs pour être réparés. 27 % des réparations d'électroménagers sont ainsi gérées par les distributeurs<sup>33</sup>. Se spécialiser dans la satisfaction du client en s'engageant à offrir des produits de qualité et à assurer un service après-vente performant, a été le parti pris de Darty, avec le Contrat de confiance lancé en 1973. Le marché des extensions de garantie a cependant peu à peu dénaturé ce positionnement.

## CÔTÉ RÉPARATEURS : DAVANTAGE DE BIENS À RÉPARER

**Étendre la durée de garantie est une mesure en faveur de la réparation.** Si la directive européenne sur les garanties laisse la possibilité en cas de panne de réparer le bien ou de le remplacer à neuf, peu de constructeurs font le choix systématique du remplacement à neuf. En effet, le modèle économique du remplacement à neuf a un coût plus important que celui de la réparation pour une grande partie des produits : l'association UFC-Que Choisir a évalué que pour le gros électroménager, le coût de la réparation est compris entre 107,5 et 161 € alors que le coût du remplacement à neuf serait compris entre 192 et 216 €<sup>34</sup>.

« En Finlande où la garantie est de 5 ans, il n'y a plus de réparateurs de petit électroménager ». Cet argument répété à l'envi par les représentants des constructeurs en plus d'être non vérifié, ne semble pas correspondre au modèle français. En effet, si la diversité des acteurs de la réparation en France rend les acteurs de la réparation peu visibles des consommateurs, cette diversité est un atout dans le cadre d'une garantie légale étendue. La répartition et le nombre d'acteurs qui réparent des biens sous garantie - grande distribution avec ses propres réparateurs<sup>35</sup>, revendeurs avec SAV propre, constructeurs<sup>36</sup>, centres techniques agréés par les constructeurs, réparateurs indépendants<sup>37</sup> - permettent aux fabricants et distributeurs **de privilégier la réparation**. Les taux de réparation des biens tombés en panne pendant la garantie sont de minimum 80 %<sup>38</sup>. **Une extension de la durée de la garantie légale devrait donc se traduire par une augmentation des volumes à réparer et non par un remplacement à neuf des biens**. D'autant plus que d'après les fabricants, peu de consommateurs demandent en priorité le remplacement à neuf<sup>39</sup>.

## ET DAVANTAGE D'EMPLOIS PRÉSERVÉS

La plupart des réparateurs indépendants, sauf dans le secteur de la téléphonie mobile, est aujourd'hui agréée par au moins une marque. Ce réseau de réparateurs agréés bénéficiera donc directement d'une augmentation de la durée de garantie légale, qui se traduira par davantage d'activité de réparation qui leur sera confiée pour le compte des fabricants.

Par ailleurs, avec une garantie plus longue et donc davantage de biens à réparer, de nouveaux réparateurs pourraient être agréés pour répondre à cette demande croissante. Les structures de l'ESS qui se sont spécialisées dans la réparation de certains biens (Ateliers du bocage pour les smartphones et téléphones portables, ou encore Envie pour le gros électroménager) pourraient travailler sur des biens sous garantie.

32 Pourquoi les extensions de garantie sont sans intérêt pour les produits high-tech et l'électroménager ? Capital.

<http://www.capital.fr/finances-perso/actualites/pourquoi-les-extensions-de-garantie-sont-sans-interet-pour-les-produits-high-tech-et-l-electromenager-866690>

Le business très rentable des extensions de garantie. Rue 89 : <http://rue89.nouvelobs.com/2010/05/26/les-extensions-de-garantie-un-business-tres-rentable-152473>

33 GIFAM, cité par Les Amis de Terre. Les ressources s'épuisent... les réparateurs aussi !, septembre 2012, p. 8.

34 UFC-Que Choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie !, mai 2016, p. 22.

Calcul de 40 et 45 % du prix de vente pour un bien à 480€.

35 Modèle privilégié par SEB dont les distributeurs gèrent 75 % des réparations.

36 Modèle privilégié par Nespresso.

37 Des distributeurs peuvent être sous contrat avec des réparateurs indépendants pour assurer les réparations.

38 UFC-Que Choisir, Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie !, mai 2016 et Les Amis de la Terre, Analyse des résultats d'enquête sur la mise en œuvre des garanties par les distributeurs et les constructeurs, septembre 2016.

39 Les Amis de la Terre, Analyse des résultats d'enquête sur la mise en œuvre des garanties par les distributeurs et les constructeurs, septembre 2016.

*What*  
**else?**



# UNE MESURE NATIONALE A PRENDRE D'URGENCE ET A PORTER AU NIVEAU EUROPEEN

”

Chaque année, 40 millions de biens tombent en panne et ne sont réparés. Cette situation a un coût environnemental et un coût social. Les Etats ont la capacité d'agir pour que nos biens soient plus durables et réparables en étendant la durée de garantie légale de conformité. D'après Bianca Schulz du Centre Européen des Consommateurs France, c'est dans les pays où les durées de garantie légales sont les plus longues que l'on retrouve les durées de garantie commerciales les plus longues. Les fabricants se sont en effet adaptés au marché : au Royaume Uni, une garantie commerciale de 5 ans voire 10 ans est ainsi proposés par des marques sur le gros électroménager. En France, l'extension du délai de présomption de l'existence du défaut de conformité pour les biens neufs de 6 à 24 mois s'est traduit par une extension de la durée de garantie commerciale à 2 ans pour un tiers des constructeurs<sup>40</sup>.



## L'EXTENSION DE LA DURÉE DE GARANTIE DOIT ÊTRE ACTÉE RAPIDEMENT POUR AVOIR UN EFFET POSITIF SUR L'EMPLOI.

Cette mesure aura des effets, en termes d'accroissement du nombre de biens à réparer dans les 5 à 10 prochaines années, un temps déjà long pour le secteur de la réparation qui perd près de 1000 emplois par an. L'extension de la durée de garantie devrait aider le secteur de la réparation sans impacter les fabricants qui mettent sur le marché des biens durables et réparables. La multiplicité des acteurs de la réparation en France est en effet un frein au développement du secteur de la réparation car ces acteurs sont peu structurés et peu visibles. En revanche, avec une extension de la durée de garantie légale, ce maillage devient une force en permettant aux fabricants et distributeurs de trouver rapidement des points de réparation partout en France.

## LE MARCHÉ FRANÇAIS A UNE TAILLE SUFFISANTE POUR ENVISAGER UNE EXTENSION DE LA DURÉE DE GARANTIE LÉGALE !

7 pays en Europe dont la Finlande, les Pays-Bas, l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni proposent des durées de ga-

rantie plus longues que les 2 ans prévus par la directive européenne. Ces garanties étendues sont peu connues des consommateurs et parfois compliquées à faire appliquer<sup>41</sup>. Cependant, les fabricants se sont adaptés au marché britannique en proposant des garanties « pièces détachées » de 10 ans<sup>42</sup>. Sur le site de vente en ligne de Tesco, les marques qui proposent une garantie de 10 ans sont celles qui comptent le plus de références. Le marché français étant de taille similaire, l'offre s'adaptera à la nécessité de mettre sur le marché des biens fiables dans le temps.

**Attendre le niveau européen signifie retarder cette mesure de plusieurs années** car la révision d'une directive, puis la transposition des évolutions dans les législations nationales s'inscrit dans le temps long. Or, chaque année, c'est plus de 1000 emplois de réparateurs qui disparaissent et au moins 40 millions d'appareils qui tombent en panne sans être réparés<sup>43</sup>.

**Si le Paquet économie circulaire<sup>44</sup> en discussion est une opportunité, la révision de la directive 99/44/CE sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation n'est actuellement pas inscrite dans ce Paquet Économie circulaire.** La France s'est engagée dans le cadre de la conférence environnementale de 2013 à porter le sujet de l'extension de garantie auprès de ces partenaires européens, elle doit tout d'abord respecter cet engagement. La France en ayant une législation ambitieuse sur la garantie, gagnera en crédibilité auprès de ses partenaires européens lorsqu'elle portera le sujet de l'extension de garantie.

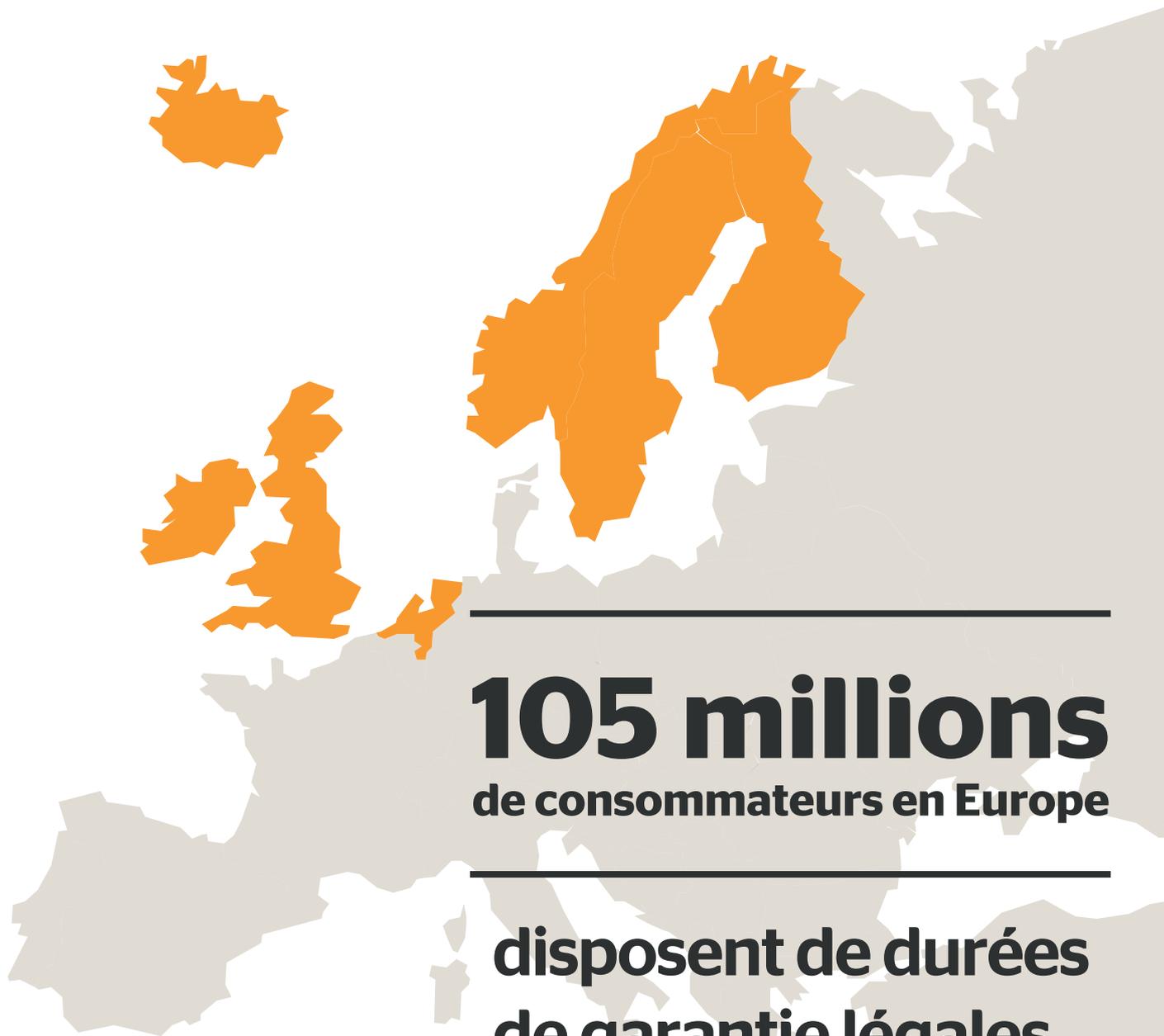
40 Les Amis de la Terre, Analyse des résultats d'enquête sur la mise en œuvre des garanties par les distributeurs et les constructeurs, septembre 2016.

41 Terra Eco, Obsolescence programmée : voici la solution anglaise : <http://www.terraeco.net/Obsolescence-programmee-voici-la-55520.html>

42 INDESIT : <http://www.tesco.com/direct/indesit-innex-washing-machine-xwa81482xs-8kg-load-silver/237-7055.prd?pageLevel=&skuld=237-7055> et HOT POINT : <http://www.tesco.com/direct/hotpoint-extra-washing-machine-wmxtf742p-7kg-load-white/524-3519.prd?pageLevel=&skuld=524-3519> et HOTPOINT et INDESIT sont les marques les plus vendues sur le site de Tesco. CANDY : <http://www.argos.co.uk/static/Product/partNumber/4625584.htm>

43 Depuis 2006, 4,9 milliards d'équipements électriques et électroniques ont été mis sur le marché avec un taux de panne de 3 % par an (ce qui est faible), c'est plusieurs millions d'appareils qui tombent en panne et dont seuls 40 % sont réparés une fois la période de garantie passée.

44 Le Paquet Économie circulaire est un ensemble législatif destiné à actualiser les directives européennes relatives à la prévention et la gestion des déchets afin de promouvoir une économie circulaire au sein des États-membres.



---

**105 millions**  
de consommateurs en Europe

---

**disposent de durées  
de garantie légales  
supérieures à 2 ans.**

# NOTRE DEMANDE PHARE

## ALLONGER LA DURÉE LÉGALE DE GARANTIE

Notre priorité est d'allonger la durée de vie des équipements électriques et électroniques en raison de leur impact environnemental<sup>45</sup>. L'extension de la durée de garantie légale est un outil pour allonger la durée de vie de ces biens. Aujourd'hui, la garantie légale couvre tous les biens de consommation<sup>46</sup> et non uniquement les équipements électriques et électroniques. Ce cadre doit être conservé pour être compréhensible des citoyens. Cependant, pour correspondre à la réalité du marché, l'extension de la durée de garantie légale doit être dans un premier temps différenciée :

<b>Extension de la durée de garantie de 2 à 5 ans dès 2018, puis de 5 à 10 ans en 2023</b>	<b>Extension de la durée de garantie de 2 à 10 ans dès 2018</b>
Petits équipements informatiques et de télécommunications	Gros appareils ménagers
Jouets, équipements de loisir et de sport	Petits appareils ménagers
Textiles	Éléments d'ameublements

<sup>45</sup> Voir : Les Amis de la Terre, 10 ans de collecte des DEEE : bilan et recommandations, septembre 2016.

<sup>46</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

**Ménages**

**1**

actuellement, sauf exception, les consommateurs ne savent pas combien de temps peut durer un produit (seul le fabricant le sait), ce qui incite à acheter le moins cher ;

**Ménages**

**2**

or la durée d'utilisation attendue pour l'électroménager est de 10 ans minimum, et un quart des consommateurs souhaitent que ces appareils durent toute la vie<sup>1</sup> ;

**Ménages**

**3**

aussi, les consommateurs achètent des extensions de garanties, qui représentent parfois 30 % du prix d'achat du produit... ;

**Fabricants**

**4**

La garantie à 10 ans est une incitation à concevoir des biens à forte valeur ajoutée sociale et environnementale

**Fabricants**

**5**

Des entreprises se sont engagées dans cette voie. Leur modèle économique est pérenne.

**Fabricants**

**6**

Des ventes de pièces détachées qui s'envolent et des emplois dans les secteurs de la logistique et de la réparation préservés.

**Distributeurs**

**7**

face à la crise créée par le e-commerce, la garantie à 10 ans offre un cadre vers un nouveau modèle basé sur de multiples services (au delà de la vente : la location, mutualisation, réparation, mise à disposition de pièces détachées...);



**Réparateurs**

**8**

les emplois de réparateurs disparaissent, mais renverser la tendance reste possible : 60 % des biens tombés en panne en dehors de la période de garantie ne sont pas réparés<sup>2</sup>. Ce manque à gagner peut être récupéré via l'allongement de la durée de garantie ;

**Décideurs publics**

**9**

allonger la durée de vie des produits est une question de cohérence des politiques publiques (emploi, activité industrielle, engagements climat-énergie, prévention des déchets) ;

**Décideurs publics**

**10**

les matières premières se raréfient et leur extraction se fait à un prix élevé (économique, politique, environnemental, humain). L'allongement de la durée de vie des produits, notamment ceux nécessitant des importations, améliorerait la balance commerciale, diminuerait la dépendance vis à vis des pays fournisseurs, tout en relocalisant richesses et emplois.

<sup>1</sup> Étude TNS SOFRES : Durée de vie des appareils électroménagers (2010-2011).  
<sup>2</sup> ADEME, Allongement de la durée de vie des produits, février 2016, p. 23.

# CETTE EXTENSION DE DURÉE DE GARANTIE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE MESURES COMPLÉMENTAIRES

Pour que l'extension de la durée de garantie se traduise par une plus grande fiabilité et une plus grande réparabilité, des mesures complémentaires doivent voir le jour :

## **Une meilleure information sur la durée et les conditions de la garantie légale**

Les garanties sont aujourd'hui « un dispositif complexe pas toujours bien expliqué au consommateur »<sup>47</sup>. En parallèle d'une extension de la durée de garantie légale, une information sur la durée et les conditions de mise en œuvre de la garantie légale doit être portée à la connaissance du consommateur par le vendeur, de manière visible et lisible, avant la conclusion de la vente, sur tout support adapté.

**Une meilleure information sur l'entretien et la bonne utilisation de l'appareil est aussi attendue** dans la mesure où les mauvaises conditions d'utilisation sont exclues de la garantie légale.

## **Une extension du délai de présomption de l'existence du défaut**

La non-coïncidence de la durée de garantie avec le délai de présomption de l'existence du défaut a contribué à multiplier les dispositifs de système de garantie. Afin d'éviter ce nouvel écueil, il est nécessaire de faire coïncider ces deux durées.

## **Une relation partenariale entre fabricants, distributeurs et réparateurs**

Les réparateurs sous contrat avec des marques pour réparer les appareils tombés en panne pendant la période de garantie, sont payés « au forfait ». Aujourd'hui, le prix de ce forfait est sous-évalué et ne permet pas aux réparateurs de couvrir leurs frais (déplacement, temps de travail, etc.). Ce système de « forfait » à prix cassé doit être re-négocié dans le cadre de l'extension de la durée de garantie.

## **Une incitation à concevoir des produits durables et compatibles**

Les soutiens dans la recherche et l'innovation devraient davantage être orientés sur l'éco-conception des biens afin de faire émerger une offre de produits plus durables et moins nocifs, aussi bien pour la santé que pour l'environnement. Cette démarche devrait également s'accompagner d'une déspecialisation (standardisation des éléments et meilleure compatibilité des pièces) afin de mutualiser les coûts liés à l'utilisation de matériaux de meilleure qualité et au développement d'innovations.

## **Une mise à disposition de pièces détachées pendant 10 ans**

La mise à disposition des pièces détachées par les fabricants et distributeurs à un coût et dans des délais acceptables est également une mesure complémentaire nécessaire. La mise en place de fichiers recensant les pièces détachées disponibles sur le marché pour faciliter le travail des réparateurs professionnels est aussi attendue.

## **Un développement de filières de réutilisation des pièces détachées**

La généralisation du recours à des pièces détachées d'occasion pour le réemploi et la réparation est une opportunité pour baisser le coût de la réparation et augmenter le volume des biens réparés. Un dispositif similaire à celui de l'automobile doit être mis en place pour le secteur des équipements électriques et électroniques.

## **Un soutien à l'économie collaborative**

Les biens dont la durée d'usage est courte (équipement de puériculture, réfrigérateur d'étudiant, etc.) devront aussi être garantis 10 ans. Cette garantie longue, en améliorant la fiabilité et la réparabilité des biens, pourra inciter les citoyens à davantage acheter d'occasion ou à prêter leurs biens. Mais ces nouveaux modes de consommation demandent tout de même à être soutenus.

# NOS PARTENAIRES

## Alternatiba



Alternatiba, mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale, promeut les alternatives concrètes pour limiter le dérèglement climatique et dénoncer les fausses solutions.

En organisant des événements (Villages des Alternatives et des Tours à vélo Alternatiba) ou en s'appuyant sur la non-coopération et l'action non-violente, Alternatiba est présent dans de nombreux territoires pour montrer des solutions locales et relever le défi climatique. Alternatiba travaille principalement sur deux campagnes : la Transition énergétique citoyenne et la lutte contre les traités CETA et TAFTA.

## CommentReparer.com



Site collaboratif animé par une communauté de bricoleurs passionnés, CommentReparer.com est devenu depuis 5 ans la référence francophone de l'entraide pour apprendre à tout réparer. L'enjeu : prolonger la vie de nos appareils, pour moins dépenser et réduire nos déchets. [www.commentreparer.com](http://www.commentreparer.com)

## Conso Globe



ConsoGlobe.com est le 1er site d'information en ligne pour vivre mieux, avec quelque 2,8 millions de visiteurs uniques mensuels. ConsoGlobe.com met en avant solutions et informations pour s'informer et agir, aussi avec les sites [planetoscope.com](http://planetoscope.com), le blog participatif [consommerdurable.com](http://consommerdurable.com) et [lencyclo-ecolo.com](http://lencyclo-ecolo.com). Nous croyons donc au partage, à l'éthique et à la protection de l'environnement, tant dans la production que dans la consommation. L'obsolescence programmée est une aberration, il faut y mettre fin !

## France Nature Environnement



France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 74 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. FNE, à travers son réseau Prévention et Gestion des Déchets de FNE, s'attache à favoriser une économie plus sobre en ressources et moins émettrices de déchets. Pour atteindre cet objectif, nous engageons des actions pour que soit privilégié l'évitement des déchets et assuré que la valorisation des déchets soit utilisée à sa juste valeur. Ce travail se construit avec nos associations affiliées que nous soutenons par le biais d'environ 600 contributeurs qui nous permettent de connaître les enjeux récurrents ou émergents auxquels elles sont confrontées. [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

## Green IT



Créé en 2004, GreenIT.fr fédère chaque année 250 000 professionnels intéressés par le numérique responsable et l'écoconception des services numériques. En plus de l'actualité, de retours d'expérience et de bonnes pratiques, GreenIT.fr produit chaque année des études et chiffres clés originaux. Très engagé, GreenIT.fr participe à de nombreuses actions auprès des entreprises et de la société civile pour réduire l'empreinte environnementale du numérique. [www.greenit.fr](http://www.greenit.fr)

## Halte à l'Obsolescence programmée



Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP) est une association indépendante à but non lucratif (loi 1901), créée en 2015, qui vise à promouvoir la durabilité des produits. Association de consommateurs soucieuse des enjeux écologiques, elle promeut une consommation durable, le droit pour tous à des produits robustes et réparables, ainsi qu'un modèle économique innovant afin de limiter le gaspillage de matière et d'énergie. Elle se fixe trois objectifs prioritaires : fédérer les consommateurs, informer le public, proposer des alternatives à l'échelle collective et individuelle, notamment via des activités juridiques et de plaidoyer. <http://www.halteobsolescence.org/>

## L'Observatoire de la consommation responsable Mescoursespourlaplanete.com



Créé fin 2007, Mes Courses pour la Planète est l'Observatoire de la consommation responsable. Notre mission est de documenter, d'encourager et de faciliter la transition vers des modes de vie plus durables à travers : 1) l'information, la sensibilisation et la formation du grand public 2) la publication de rapports et d'études de tendances 3) l'ingénierie de projets auprès de structures publiques ou privées [www.mescoursespourlaplanete.com](http://www.mescoursespourlaplanete.com)

## Mutum



Mutum est un réseau gratuit de prêt d'objets entre particuliers, qui fonctionne avec une monnaie d'échange : le Mutum. Entreprise sociale et solidaire créée en 2013, la plateforme instaure une économie participative et facilite la mise en relation entre des particuliers qui souhaitent prêter les objets qu'ils utilisent une à deux fois par an et emprunter gratuitement ceux dont ils ont besoin ponctuellement. Mutum propose un mode de consommation alternatif et raisonné aux consommateurs. Son objectif : développer la société éco-logique de demain en optimisant les ressources, grâce au partage et à l'entraide. [www.mutum.com](http://www.mutum.com)

## Repair Café



Retrouver le réflexe de réparer en prolongeant la durée de vie des objets permet de moins jeter. Moins de déchets donc, ce qui réduit l'impact environnemental de leur traitement (incinération, enfouissement ou recyclage) ! Donner une seconde vie aux objets c'est aussi éviter de fabriquer de nouveaux objets et donc de consommer des ressources (matières premières) et de l'énergie. Cette dimension environnementale est une des raisons d'être du mouvement des Repair Cafés. Créé en avril 2013, Repair Café Paris est à l'origine des premiers Repair Cafés à Paris. L'association s'est attachée à faire émerger le concept sur le territoire parisien puis à structurer et consolider leur organisation.



### Réseau Action Climat

Le Réseau Action Climat – France est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques. Il regroupe 15 organisations nationales de protection de l'environnement, d'usagers des transports, de promotion d'alternatives énergétiques et de solidarité internationale, ainsi que des associations locales. [www.rac-forg](http://www.rac-forg)



### ShareVoisins

ShareVoisins, la communauté des voisins partageurs ! un site qui facilite le partage d'objets et l'entraide entre voisins ! Besoin d'une perceuse pour bricoler ce week-end ? Envie de passer du bon temps entre amis autour d'un bon barbecue que vous ne possédez pas ? Besoin d'une tente pour partir en week-end ? Ou envie de troquer un babysitting contre la récupération de vos enfants à la sortie de l'école ? Désormais, quand il vous manque quelque chose, il vous suffit de le demander à votre voisin. Partagez vos objets, empruntez gratuitement ceux de vos voisins et rendez-vous service : c'est simple comme «Bonjour !», économique et convivial.



### Zéro Waste France

Zero Waste France est une association agréée pour la protection de l'environnement créée en 1997, spécialisée sur la question des déchets. Elle informe le grand public, milite afin de prévenir et réduire la quantité et la toxicité des déchets, et promeut la démarche Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage).

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Les sites internet des Amis de la Terre France :

[www.amisdelaterre.org/surconsommation-et-dechets.html](http://www.amisdelaterre.org/surconsommation-et-dechets.html)  
[www.dessousdelahightech.org](http://www.dessousdelahightech.org)  
[www.produitspourlavie.org](http://www.produitspourlavie.org)

### Les rapports des Amis de la Terre France :

Les Amis de la Terre France et le cniid,  
**L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage, Septembre 2010.**

Les Amis de la Terre France,  
**Obsolescence des produits high-tech : comment les marques limitent la durée de vie de nos biens, Décembre 2012.**

Les Amis de la Terre France,  
**Les ressources s'épuisent... les réparateurs aussi ! Septembre 2012.**

Les Amis de la Terre France  
**Étude juridique sur l'extension de la garantie à 10 ans, Septembre 2012.**

Les Amis de la Terre France  
**Étude économique sur l'allongement de la durée de vie des produits - étude de trois mesures pour allonger la durée de vie des produits d'équipements électriques et électroniques, septembre 2012.**

Les Amis de la Terre France,  
**Analyse des résultats d'enquête sur la mise en œuvre des garanties par les distributeurs et les constructeurs, Septembre 2016.**

Les Amis de la Terre France,  
**10 ans de collecte des déchets électriques et électroniques : bilan et recommandations, Septembre 2016.**

### Bibliographie :

ADEME,  
**Allongement de la durée de vie des produits, Février 2016.**

ADEME,  
**Perceptions et pratiques des français en matière de réparation des produits, Edition 2014.**

ADEME,  
**Panorama de l'offre de réparation en France, actualisation 2014, rapport, Octobre 2014.**

ADEME,  
**L'allongement de la durée de vie des produits, Mars 2016.**

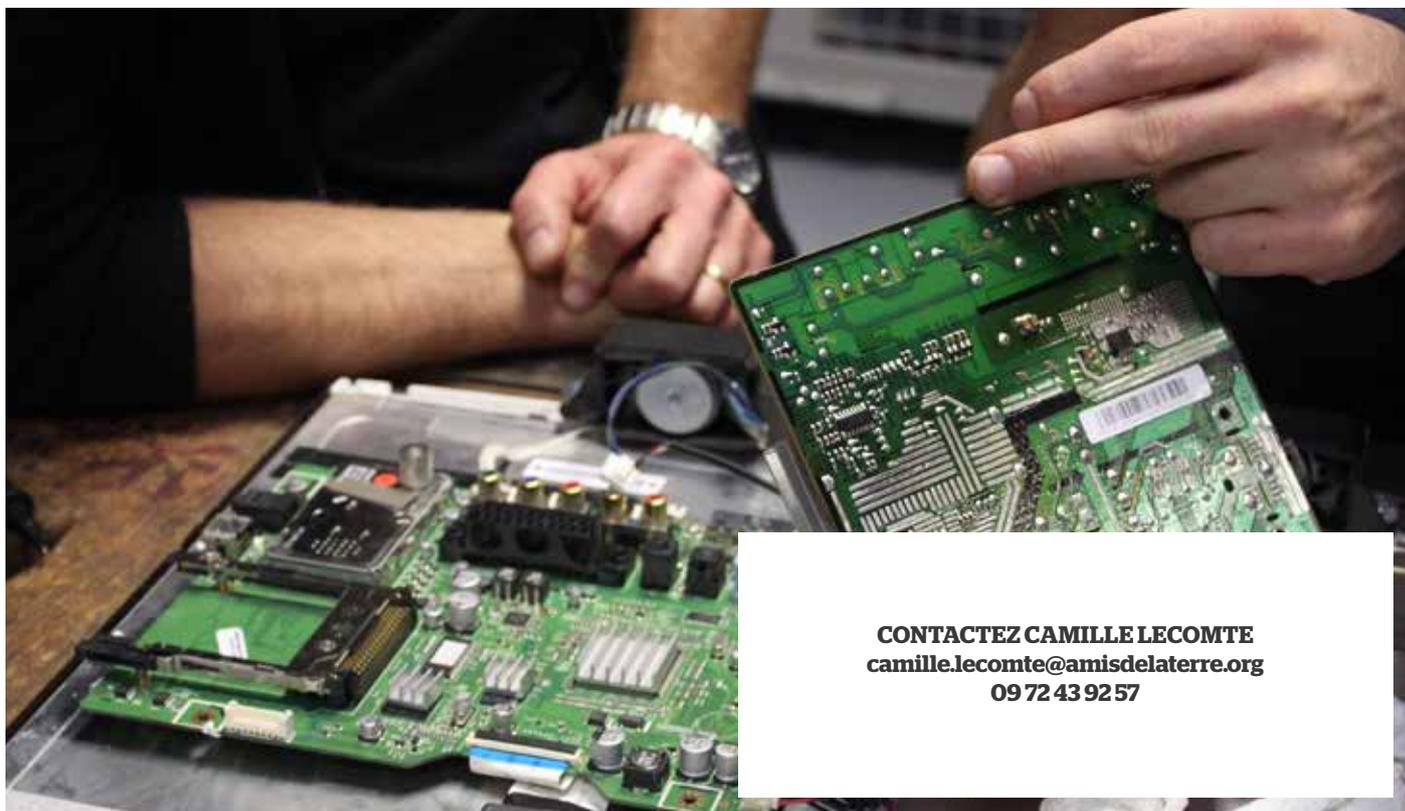
Comité Economique et Social Européen,  
**Les effets de l'affichage de la durée d'utilisation des produits sur les consommateurs, Avril 2016.**

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,  
**Garanties légales, garantie commerciale et service après-vente, 30 mars 2016.**

Commissariat général au développement durable,  
**Allonger la durée de vie des produits: analyse théorique des enjeux économiques et environnementaux, le point sur n°230, Mai 2016.**

Institut national de la consommation,  
**« comment faire jouer les garanties », fiche pratique 173 - 2ème partie.**

UFC-Que Choisir,  
**Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie ! Mai 2016.**



**CONTACTEZ CAMILLE LECOMTE**  
**camille.lecomte@amisdelaterre.org**  
**09 72 43 92 57**

En 10 ans, la moitié de nos emplois de réparateurs a disparu et 1 million de tonnes de déchets électriques et électroniques a été généré, uniquement parce que nos biens sont tombés en panne et n'ont pas été réparés.  
Cette situation n'est pas une fatalité, une solution existe pour rendre nos biens plus durables et réparables, et favoriser leur réparation : étendre la durée de garantie à 10 ans.

# NOS DEMANDES

1. EXTENSION PROGRESSIVE DE LA DURÉE DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ DE 2 À 10 ANS, EN PRIVILÉGIANT EN CAS DE PANNE LA RÉPARATION ET NON LE REMPLACEMENT À NEUF.
2. SOUTIEN AU SECTEUR DE LA RÉPARATION AVEC L'OBLIGATION POUR LES FABRICANTS DE METTRE SUR LE MARCHÉ DES BIENS DURABLES ET RÉPARABLES.